Revue 1973 n° 1
https://www.etudesheraultaises.fr/

Article : Recenser, faire connaitre

Auteur (s) : ..... *Jean NOUGARET*

Nombre de pages : *7*

Année de parution : 1973

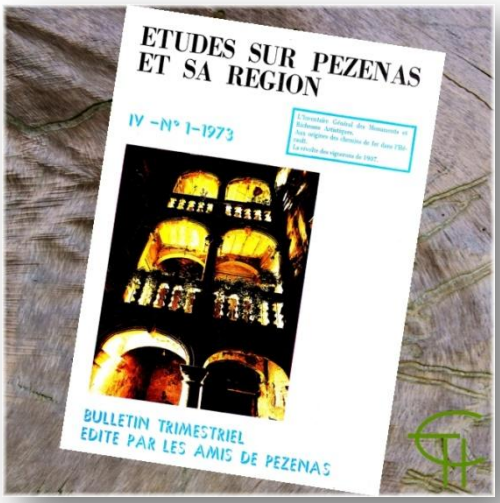

RECENSER, FAIRE CONNAITRE

L'Inventaire Général des Monuments et Richesses Artistiques de la France.

L'idée d'un Inventaire Général des richesses d'art de notre pays a trouvé il y a neuf ans, avec André MALRAUX, un « promoteur » dont l'envergure a permis sa réalisation Est-ce à dire que cette idée généreuse et ambitieuse est sortie toute armée de la pensée de l'écrivain, alors ministre des Affaires Culturelles ? Il faut remonter le temps pour voir... l'Assemblée Constituante lancer, dès 1790, ce grandiose projet. Le programme, repris en 1810, connaîtra une apparence de réalité sous GUIZOT, avec la création en 1837 du Comité des Arts et Monuments, placé sous la présidence de Victor COUSIN. Le Comité se proposait de dresser la liste « de tous les monuments d'art, en France, dans tous les genres, monuments religieux, militaires et civils ». Le premier enthousiasme retombé, la stagnation puis l'abandon devait marquer cet Inventaire National, repris sous des formes diverses, rapidement vouées à l'échec, au contraire de ce qui se passait à la même époque dans de nombreux pays d'Europe, en Allemagne notamment (1).

Il fallut attendre seulement 1964 pour qu'une impulsion durable soit enfin donnée à l'entreprise avec la création de la Commission Nationale « chargée de préparer l'Inventaire Général des Monuments et des Richesses Artistiques de la France »(2), (fig.1).

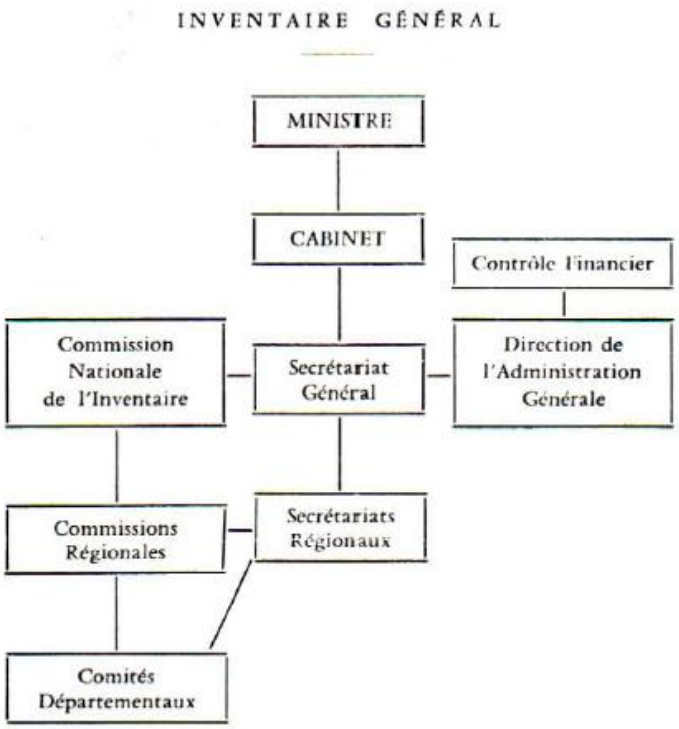

Cette Commission, dont la Présidence et la Vice-présidence ont été confiées à Messieurs Julien CAIN, Membre de l'Institut et André CHASTEL, Professeur au Collège de France, établit les programmes, définit les méthodes et les normes de travail. Son exécutif, le Secrétariat Général, assure la marche de l'entreprise.

Au niveau des Régions, les Commissions Régionales sont actuellement au nombre de douze. Leurs secrétariats respectifs, relevant du Secrétariat Général, réalisent sur le terrain l'Inventaire proprement dit, assistés de Comités Départementaux chargés des opérations de repérage par canton de la matière ,à inventorier ou « Pré-Inventaire » (3).

Pourquoi cet Inventaire dont la nécessité était ressentie depuis près de deux siècles ? Notre entreprise s'est fixée le double but de recenser et de faire connaître la totalité des éléments existant ou disparus du patrimoine artistique (au sens large du terme) dont notre pays se trouve être le dépositaire. « Constitution des Archives de l'Art Français... ». Ces termes, souvent repris, traduisent Clairement la volonté des responsables. L'ambition d'un tel programme ne peut faire de l'Inventaire qu'une œuvre de longue haleine, si l'on veut lui conserver son caractère scientifique. Nous verrons cependant qu'il est possible de pallier cette lenteur.

Recenser, c'est évidemment dresser le fichier le plus complet de ce patrimoine. A cela répondent les opérations de Pré-Inventaire, repérage aussi peu sélectif que possible, résultat d'une prospection systématique de commune en commune, de maison en maison. Ce repérage peut être réalisé par un chercheur isolé (instituteur, curé, professeur, érudit...) mais aussi par une unité d'enseignement, une école par exemple, à titre de travaux pratiques, une société savante ou l'une de ces associations de sauvegarde qui militent si heureusement en faveur de la protection du patrimoine.

Les résultats de ce travail (confié aux Comités Départementaux) constituent la base de l'enquête qui sera menée ultérieurement sur le terrain par les équipes d'inventaire. Il va sans dire que ce recensement doit être rapide, tant sont nombreux les dangers que font de plus en plus courir à cet héritage culturel l'ignorance des uns, la cupidité des autres, les mutations irréversibles des paysages urbain et rural. De plus le caractère scientifique des opérations d'Inventaire proprement dites, rendent ces dernières nécessairement lentes.

La fiche de Pré-Inventaire ne doit pas, pour ces raisons, être un document approximatif mais bien un dossier complet de l'œuvre qui sera située avec précision, décrite avec soin et sur laquelle le point sera fait de la documentation existante.

Le Pré-Inventaire apparait donc comme une œuvre collective, le fruit d'une mobilisation générale de tous ceux qui, conscients de l'importance de notre capital artistique et des conditions dramatiques de sa conservation, veulent s'attacher à sa défense. Cette mise en commun de toutes les ressources n'est pas l'aspect le moins passionnant de l'entreprise. Signalons aussi qu'en dehors du programme approuvé par la Commission Régionale et exécuté par le Secrétariat, de nombreuses opérations d'urgence sont conduites sur des monuments menacés de disparition, dès que la Commission prend connaissance du danger. (fig. 2).

Faire connaitre, c'est, pour l'Inventaire, établir dans un premier temps un dossier scientifique complet par monument ou objet étudiés.

Cette étude est d'abord descriptive et rassemble le maximum de notations concernant les composantes matérielles, techniques, plastiques ou fonctionnelles, etc., les significations iconographiques – s'Il y a lieu – de chaque œuvre ou monument ; elle est historique, puisqu'elle apporte toutes les informations possibles relatives à la création de l'objet ou du monument et s'efforce de réunir tous les textes disponibles afférents à chacun ; elle admet enfin le principe d'une synthèse, permettant d'associer l'objet précis de l'étude à ses contextes connus ou présumés, et la proposition d'hypothèses voire de conclusions archéologiques.

Au texte de chaque dossier est solidarisé un ensemble photographique destiné à rendre le compte le plus exact et le plus complet de l'objet analysé. Enfin, quand il y a lieu, et désormais avec le concours des techniques plus précises de la Photogrammétrie (4), le plus grand nombre de relevés – plans, coupes, élévations – est exécuté pour chaque édifice, achevant d'en donner une image complète. Ces dossiers sont naturellement « ouverts » c'est-à-dire qu'ils sont susceptibles de recevoir *ad libitum* toutes informations complémentaires.

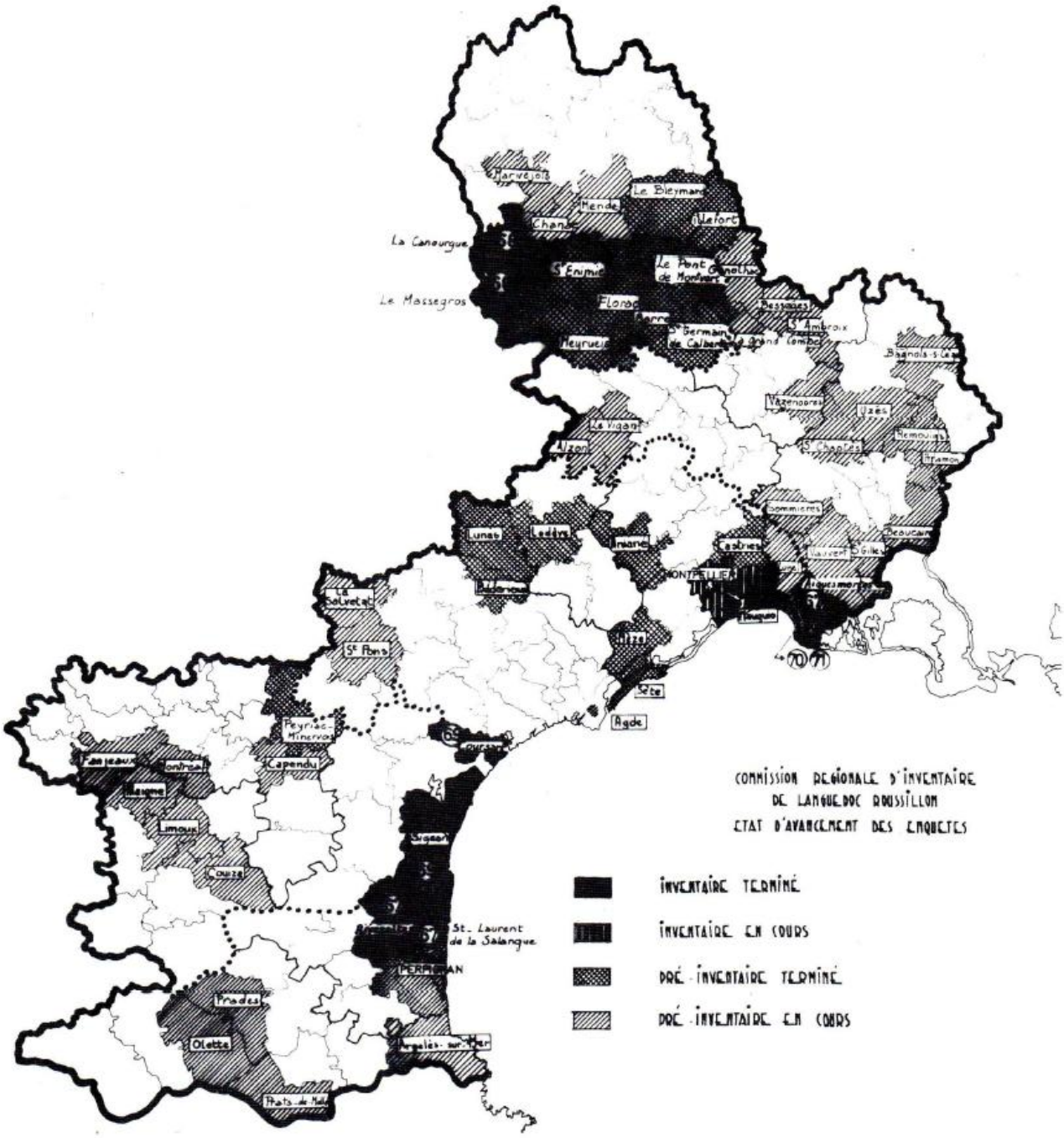

Carte de l'état d'avancement des travaux de la Commission Régionale d'Inventaire.

Pour assurer l'homogénéité d'un tel travail, conduit simultanément dans les diverses régions de France, l'élaboration d'une méthode commune, rigoureusement normalisée, s'est imposée comme préalable à toute recherche (5).

L'immensité du domaine à étudier, et donc l'immensité prévisible de la matière à emmagasiner, analyser et consulter ne pouvaient trouver que dans les techniques automatiques du traitement de l'information l'instrument approprié. Fait sans précédent par son ampleur, la recherche pourra disposer, grâce à l'Informatique, d'archives gigantesques des œuvres d'art (6).

Cet ensemble, une fois réalisé est rendu public et mis à la disposition des érudits au fur et à mesure de l'avancement des travaux de chaque Commission.

A cet effet, la consultation des dossiers qui constituent la première instance de l'archivage, dossiers composés en trois exemplaires chacun, est ouverte au siège de la Commission Nationale à Paris, aux sièges des Commissions Régionales et des Comités Départementaux. Enfin, un ouvrage consacré à chaque canton étudié par l'Inventaire, rend accessible au public les résultats de l'enquête, avec la plus large sélection de monuments ou d'objets étudiés, un résumé de l'analyse de chacun d'eux, leurs photographies et, au besoin, leurs relevés (7). Que découvrent ces dossiers ? Ou, en d'autres termes, quels critères président au choix ? Disons d'emblée que tout œuvre qui présente un intérêt artistique, archéologique ou historique, mais aussi les signes d'une civilisation que la désaffection des anciennes techniques et des anciens modes d'existence menace d'emporter, relèvent de l'Inventaire Général. La chapelle romane et la cabane de pêcheurs, le vieux meuble paysan et le tableau d'église, tous témoins enfin que leur fragilité expose davantage (fig. 3 à 10).

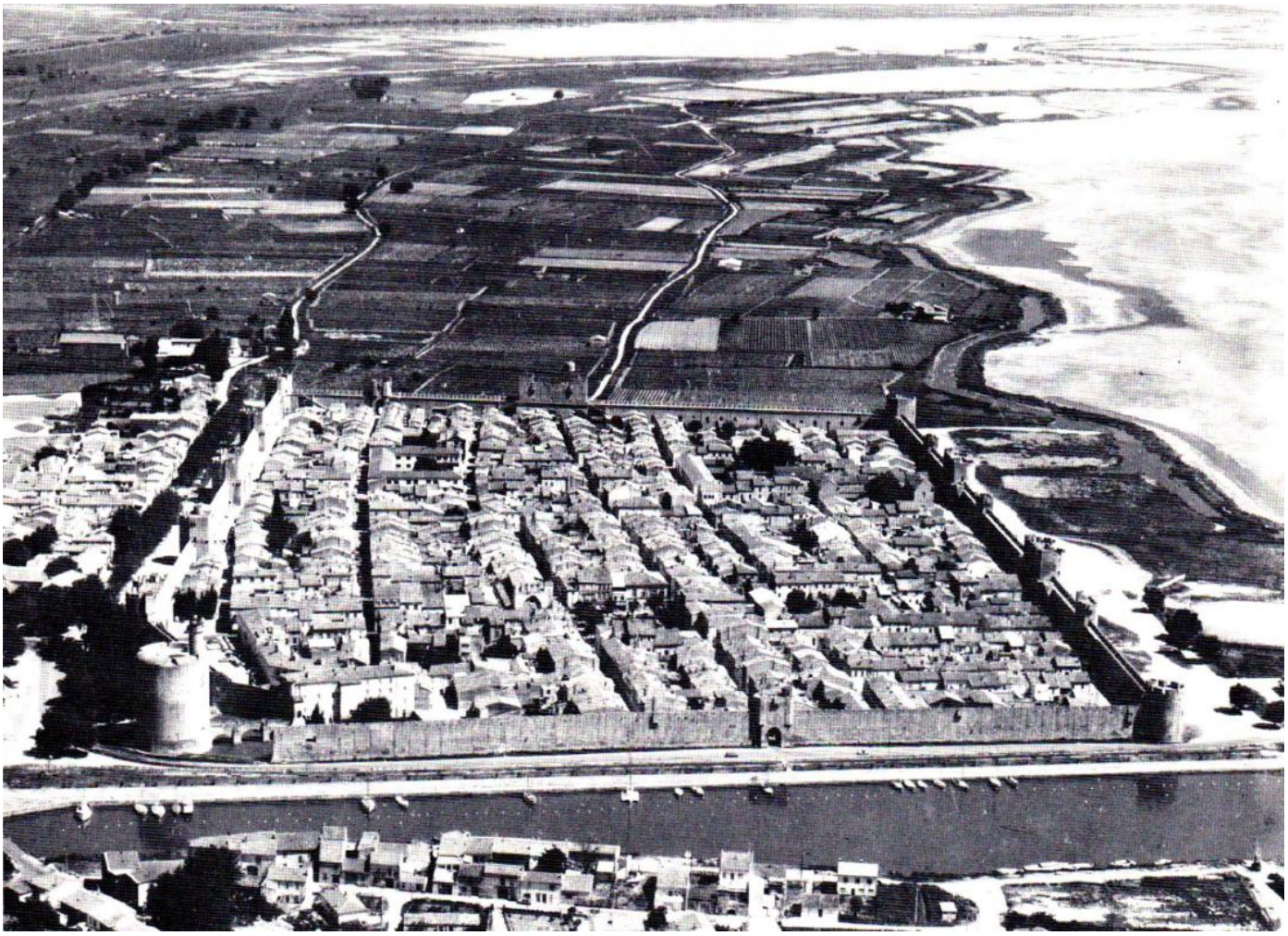

AIGUES-MORTES (Gard), Vue aérienne (Cliché Inv. Gén.)

On le voit, nul objet, pour peu qu'il nous informe sur quelque usage, quelque technique, en dépit même de sa médiocrité esthétique ou, plus simplement, de sa modestie, ne doit être, en principe, négligé en cours d'enquête : c'est là un des aspects fondamentaux de notre méthode de recherche sur lequel il convient d'insister. Les œuvres même d'un passé récent intéressent l'Inventaire : comment assigner une limite au passé ? L'Inventaire interrompt son enquête aux années 1900, mais admet le principe d'une étude sélective de la période contemporaine, à partir de la même année 1900.

Ainsi l'Inventaire Général peut-il constituer un apport des plus constructifs dans les domaines de l'éducation et de l'aménagement de l'espace urbain et rural dont les responsables auront désormais l'exacte connaissance des problèmes à résoudre. Les incidences n'en seront pas moindres dans le domaine de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine artistique, en sollicitant l'attention de ceux qui en ont le dépôt et la charge. Quant aux éléments de ce patrimoine dont la disparition serait inéluctable, au moins l'Histoire de l'Art pourra-t-elle s'appuyer, grâce à l'Inventaire, sur un document fidèle et précis.

Jean NOUGARET
Secrétaire de la Commission Régionale d'Inventaire
du LANGUEDOC-ROUSSILLON

NOTES

1) Commencé en 1886 l'Inventaire Allemand couvre maintenant 90 % du territoire de l'actuelle République Fédérale Allemande. La documentation recueillie forme une collection de près de 500 volumes.

2) Décret du 4 Mars 1964.

3) Les Commissions Régionales sont présidées de droit par les Préfets de Région, les Comités Départementaux par les Préfets, La Commission Régionale d'Inventaire du Languedoc-Roussillon, instituée le 5 Mars 1965 et dont le siège se trouve à Montpellier concerne cinq départements : Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales. La Vice-présidence en est assurée par Monsieur Jean CLAPARÈDE, Conservateur Honoraire du Musée Fabre de Montpellier. Le Secrétariat de la Commission regroupe des agents aux tâches diverses, chercheurs historiens d'art, documentalistes, photographes, dessinateurs, personnel administratif...

4) Un échelon de photogrammétrie a été implanté au Secrétariat de notre Commission la 16 Octobre 1972. Les essais ont porté sur les châteaux de Montlaur et de la Mosson, le château d'eau du Peyrou à Montpellier, les églises de Saint-Guilhem-le-Désert et Saint-Martin-de-Londres (Hérault).

5) Définies par les chercheurs du Secrétariat Général, en consultation avec la Commission Nationale, ces normes scientifiques et techniques font l'objet d'une publication systématique (parue : la Tapisserie ; sous-presse : Vocabulaire de l'Architecture), dans la série « Principes d 'Analyse Scientifique », à laquelle il faut ajouter la série bibliographique. (Fascicules parus : Limousin et Nord ; sous-presse : Languedoc-Roussillon).

6) La première opération pilote, réalisée en 1970 par le Centre d'Analyse Documentaire pour l'Archéologie (C.A.D.A.) a porté sur un corpus de 400 à 450 dossiers-sculpture établis par la Commission Régionale d'Inventaire de Bourgogne et sur un ensemble de 160 pièces de mobilier civil (Région Poitou-Charentes).

7) C'est ainsi que les travaux d'Inventaire réalisés depuis 1970 sur le canton d 'Aigues-Mortes (Gard) ont fait l'objet d'une publication à paraitre au cours de l'année 1973. Ce volume en deux tomes, illustré de près de mille photographies et relevés présentera l'ensemble des monuments et richesses artistiques de ce canton, dont l'important décor sculpté da l'enceinte fortifiée d'Aigues-Mortes, demeuré jusqu'à présent inédit : Cet ouvrage a été précédé en 1969 de la parution du volume, le premier de la Série « Inventaires Topographiques », consacré au canton breton de Carhalt-Plouguer (Finistère). Sont également sous-presse, les Inventaires topographiques des cantons de Guebwiller (Haut-Rhin) et Peyrehorade (Landes).

1

1 - Le Massegros (Lozère) - Façade principale d'une maison à galerie - premier tiers du XVIIIe siècle (cliché Inv. Gén.).

2 - MONTPELLIER - Hôtel des Trésoriers de la Bourse, escalier du XVIIe siècle (Cliché Inv. Gén.).

3 - Armoire Languedocienne XVIIe siècle. Détail (coll. particul. Montpellier). (cliché Inv. Gén.).

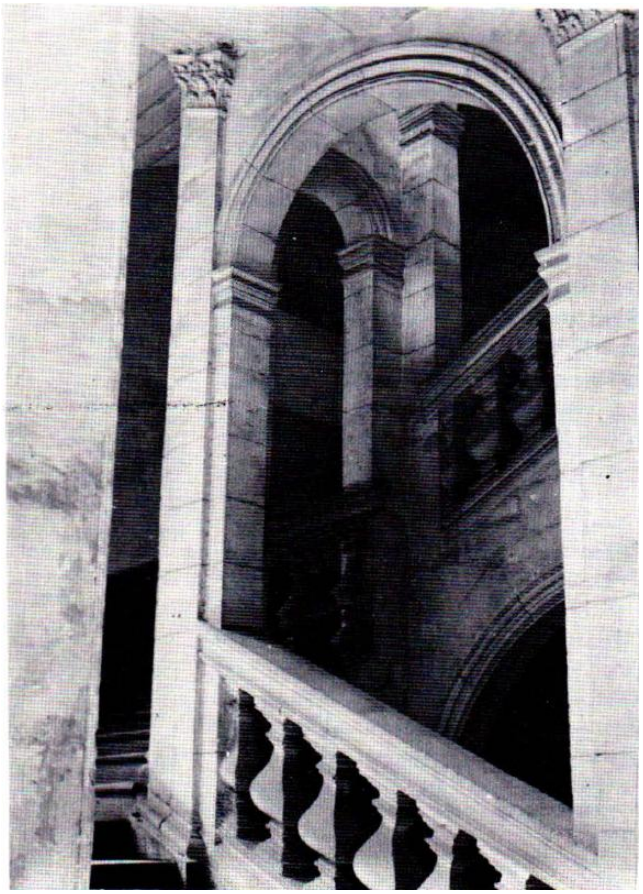

2

3

Église paroissiale de PEYRESTORTES (Pyrénées Orientales),
Peinture, Saint-François recevant les stigmates (détail),
école roussillonnaise des GUERRA deuxième moitié du XVIIe siècle
(cliché Inv. Gén.).

MONTPELLIER Hôtel Estorc,
gypserie aux fables de LA FONTAINE : le Lion et l'Âne chassant, vers 1757
(cliché Inv. Gén.).

FLEURY D'AUDE (Aude), Statue de XIVe siècle (Cliché Inv. Gén.).

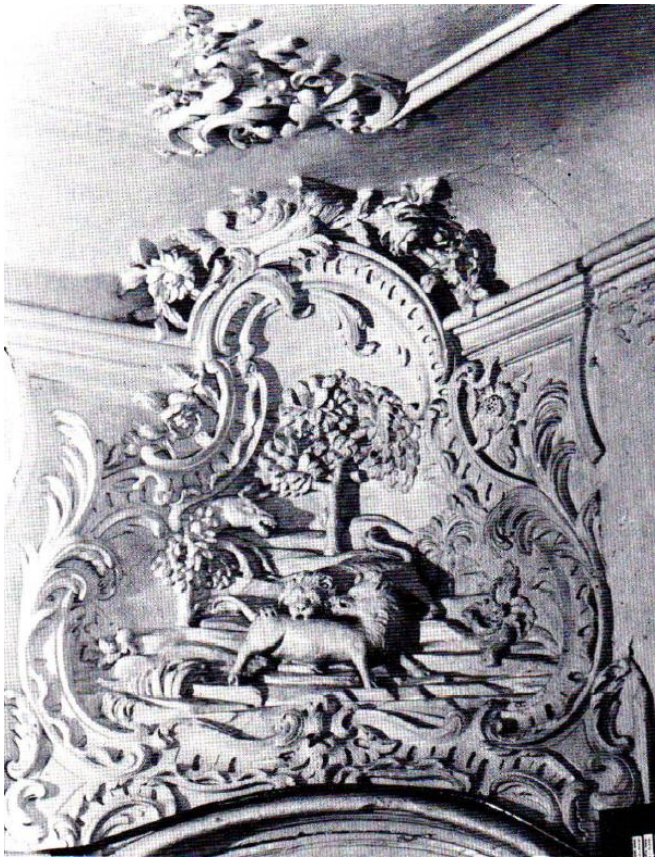

Gravure de J.-J. FLIPART d'après Jean-Baptiste OUDRY,
pour les FABLES DE LA FONTAINE,
édition JAUBERT (1755), ayant servi de modèle à la gypserie ci-contre (Cliché Inv. Gén.).

Année de parution : 1973

AU SOMMAIRE DU VOLUME 1973 n° 1

Jean NOUGARET,
Recenser, faire connaitre ;

Jean SERVIÈRES,
Aux origines des chemins de fer dans l'Hérault - 2 ;

Jean SAGNES,
À propos de la Révolte des vignerons de 1907.

https://www.etudesheraultaises.fr/

Etudes Héraultaises

Departement Hérault